

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Agence Nationale du Sport - Demande de subvention pour la Campagne 2025 - Parkour et bloc extérieur d'escalade

N° DEC.2025.05.143.DGS

LA MAIRE DE LA VILLE DE QUIMPER

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 4 en date du 22 juillet 2020 donnant délégation à madame la maire de Quimper ;

Vu la note n°2025-Plan 5000 G 2024-ES-01 détaillant les modalités de mise en œuvre des financements ANS pour l'année 2025 ;

Considérant le besoin de se doter, sur le site de Penvillers à Quimper d'un parkour et d'un bloc d'escalade extérieur estimés respectivement à 58 333€ et 83 333€ hors taxes ;

Considérant la possibilité de solliciter une subvention au titre des crédits de l'Agence Nationale du Sport au titre de l'année 2025 ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

d'approuver les projets et de solliciter l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 20 000€ pour le parkour et de 40 000 pour le bloc d'escalade au titre du dispositif d'aide aux équipements sportifs ;

Article 2 :

de signer tout acte afférent à ces deux demandes de subvention ;

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

Fait à Quimper, le 06 mai 2025

La maire,
Isabelle ASSIH

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 07/05/2025
(AR du 07/05/2025 ID: 029-212902324-20250506-DC1838H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*